Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 040-264004292-20240311-240311H1658H1-DE

CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 06 mars 2024

Présents :
Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Sandrine BLAISIUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC, Annick SOUBIROU

Absents :
Laurent CIVEL, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Sabine DEHEZ, Jacques LARRIEU, Geneviève MALET, Jean-Pierre POUSSARD

Pouvoirs :
Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Muriel BERGES a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Colette LAPEYRE a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique DULAU, Marie-Hélène PALLARES a donné pouvoir à Patricia LOUBERE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	***17***
Pouvoirs	***7***
Votants	***24***

N°20240311-011
EHPAD RESIDENCE DE MAA COMPTE DE GESTION 2023

Considérant qu'il faille se prononcer sur le Compte de Gestion du Budget de l'EHPAD Résidence de Mâa de Rion des Landes adressé par le Comptable du Trésor au titre de l'année 2023.

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Compte de Gestion 2023 dont les écritures sont identiques à celles de l'Etat des Réalisés des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :
A ADOPTER le compte de gestion 2023,

ARTICLE 2 :

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 040-264004292-20240311-240311H1658H1-DE

A AUTORISERle Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :
La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :
Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 18 MARS 2024

La Vice Présidente du CIAS
Patricia LOUBERE

C.I.A.S du Pays TARUSATE

Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.